

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner au Palais.

Déjeuner offert à l'occasion de la Fête des Provinces Françaises.

Déjeuner offert à l'occasion de la Fête de S. M. le Roi des Belges.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel concernant une Société Anonyme.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Soirée de Gala donnée sous le Haut Patronage de LL.

AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière au profit des Mutilés Russes et de la Maison Russe.

Manifestation en l'honneur de S. Exc. le Ministre d'Etat. Fête des Provinces Françaises.

Dîner offert à M. Charlie Chaplin à l'occasion de la première représentation du film "Les Lumières de la Ville".

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Salomé.

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S.A.S. le Prince Souverain, assisté de S.A.S. la Princesse Héritière, a offert jeudi dernier un déjeuner au Palais.

S.A.S. le Prince avait à Sa droite : M^{me} Benedetti ; le Général Vary, Commandant la 57^e Brigade d'Infanterie à Nice ; M^{me} Millescamps ; M. Ribard, Chef de Cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes.

A la gauche du Souverain se trouvaient : M^{me} Addison Pudney ; le Général Devincet, Commandant le Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes ; M^{lle} Benedetti ; le Général Weiller et M. J. Cameron.

S. A. S. la Princesse Héritière était assise en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : M. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes ; M^{me} Alastair Cameron ; le Colonel Billiotet, Commandant la 58^e Brigade à Antibes, et M^{lle} Andrée Benedetti.

A la gauche de Madame la Princesse Héritière, on notait : le Général Frantz, Commandant d'Armes, Commandant la 29^e Division à Nice ; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et M. Ourmet, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet ; le Docteur Louët, Premier Médecin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp, assistaient également à ce déjeuner.

A l'occasion de la Fête des Provinces Françaises, S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a donné, mardi, au Palais de Monaco, un déjeuner auquel avait été convié M. Gaston Gérard, Sous-Secrétaire

d'Etat aux Travaux Publics et au Tourisme, Représentant le Gouvernement Français aux Fêtes Régionales.

Le Prince avait à Sa droite : la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; M. le Secrétaire d'Etat Roussel-Despieres, Directeur du Service des Relations Extérieures ; le Conseiller Privé et d'Etat Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; le Docteur Potheau, Président de la Fédération des Associations Régionales ; le Général Weiller, Commandant Supérieur.

A la gauche du Prince étaient assis : M^{me} Millescamps ; S. Exc. le Comte de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Monaco à Paris ; le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; M. Finas-Duplan, Président du Comité des Fêtes Provinciales.

S. A. S. la Princesse Héritière, était assise en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : M. Gaston Gérard ; M. Gassin, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes ; le Docteur Vivant, Président de l'Union des Intérêts Français ; M. Thuillier, Commissaire du Comité des Fêtes Provinciales.

A la gauche de la Princesse se trouvaient : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; M. Jean Médecin, Maire de Nice ; M^{sr} Lesage ; M. Daniel Baqué, Chef de Cabinet de M. Gaston Gérard.

M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet ; le Docteur Louët, Premier Médecin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp, assistaient également à ce déjeuner.

A l'occasion de la fête de S. M. le Roi des Belges, S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héritière, a donné hier un déjeuner au Palais de Monaco.

Le Prince avait à Sa droite : la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et le Lieutenant-Général du Bois, Attaché Militaire à l'Ambassade de Belgique en France.

A la gauche du Prince se trouvaient : M^{me} Millescamps et le Général Weiller, Commandant Supérieur.

S. A. S. la Princesse Héritière qui était assise en face du Prince Louis II, avait à Sa droite S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Ministre Plénipotentiaire de Monaco à Paris et à Sa gauche M. Alfred Bouvier, Consul de Belgique.

M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet ; le Docteur Louët, Premier Médecin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp, assistaient également à ce déjeuner.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la demande adressée le 20 mars 1931, par M. Louis-Joseph Leymarie, Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme du Crédit Mobilier de Monaco ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de cette Société, tenue à Monaco le 7 mars 1931 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 2 avril 1931.

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont approuvées les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco le 7 mars 1931, par la Société Anonyme du Crédit Mobilier de Monaco, décidant :

1° l'annulation, par l'emploi d'une partie des réserves, des 1.500 actions créées par les Assemblées Générales extraordinaires des 4 décembre 1920 et 30 mars 1921, en vue de ramener le Capital Social au chiffre initial de 500.000 francs ;

2° l'addition à la dénomination sociale *Crédit Mobilier de Monaco* de l'ancienne appellation *Mont-de-Piété* ;

3° et, comme conséquence des deux résolutions qui précèdent, la modification des articles 2 et 6 des Statuts.

ART. 2.

Ces résolutions, ainsi que le nouveau texte des articles 2 et 6, devront être publiés au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 3.

M. le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois avril mil neuf cent trente et un.

Le Ministre d'Etat.

M. PIETTE.

ÉCHOS & NOUVELLES

Dimanche soir, sous le Haut Patronage de LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière, a eu lieu, à l'Hôtel de Paris, une soirée de gala au profit des Mutilés Russes de la Grande Guerre et de la Maison Russe.

S. M. le Roi de Suède était l'invité de Leurs Altesses Sérénissimes, ainsi que le Prince et la Princesse Wolkonsky, Lady Stephenson Kent, la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; le Général et M^{me} Polovtsoff, S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre de Monaco en France; le Général Weiller, Commandant Supérieur des Carabiniers du Prince; le Commandant et M^{me} Millescamps; le Comte Hamilton; le Docteur Louët, Premier Médecin du Prince; M^{lle} Léon; M^{me} Rouget Belletour, M. Sager et le Colonel Rouchoff.

S. Exc. M. Maurice Piette, Ministre d'Etat de la Principauté, engagé volontaire de la Grande Guerre, vient d'être nommé à l'unanimité par le Conseil d'Administration des Anciens Combattants et Engagés Volontaires des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco, Président d'Honneur de cette Association.

Grâce à l'initiative de M. Ch. Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, et de ses collaborateurs, les Délégations des Provinces Françaises réunies à Nice sont venues mardi dernier à Monaco et ont donné, sur la place du Palais, le charmant et émouvant spectacle de leurs chants et de leurs danses régionales.

Après une visite des Salons du Casino de Monte-Carlo, les différents groupements se sont rassemblés sur le quai de Plaisance où M. Paul Marquet, au nom de la Délégation Spéciale Communale, leur a remis les 21 bannières qui leur rappelleront leur passage dans la Principauté.

M. Thuillier, Commissaire Général, a remercié en termes particulièrement gracieux le représentant de la Délégation Spéciale Communale. Puis le défilé, par la rue Grimaldi, l'avenue de la Porte-Neuve, les rues de Lorraine et Comte-Félix-Gastaldi, s'est rendu place du Palais.

Les Membres du Comité Organisateur et les Présidents de Délégations ont été reçus à la Mairie par M. Bellando de Castro. Un porto d'honneur leur a été servi dans la Salle des Mariages.

M^{lle} Seguele, au nom du Groupe de Bethmale (Ariège), a offert au Président de la Délégation Spéciale Communale une faucille ornée d'un ruban vert.

M. de Castro a remercié M^{lle} Seguele et, dans une éloquente improvisation, a souhaité la bienvenue aux Délégations Provinciales et fait l'éloge de la tradition.

M. Finas-Duplan, Président du Comité Organisateur, a répondu avec une égale éloquence et a parlé en l'honneur des coutumes locales.

Sur la place du Palais, une foule énorme occupait les tribunes et se pressait autour de l'enceinte.

S. A. S. le Prince, entouré de Ses invités et des Membres de Sa Maison, se tenait à une fenêtre du Salon des Glaces.

Après l'exécution de l'*Hymne Monégasque* et de la *Marseillaise* par la Musique Municipale, les reines des Provinces ont été conduites sur l'estrade dressée face au Palais et ont été accueillies par d'enthousiastes bravos. La reine d'Alsace, sacrée reine des reines de Province, entourée de ses demoiselles d'honneur, la reine de Savoie et la reine de Bretagne, a été l'objet d'une particulière ovation. Puis les Guides de Luchon à cheval ont envahi la piste et ont donné un curieux concert de *Fouet*.

Les Délégations se sont ensuite succédé faisant admirer le pittoresque ou la richesse de leurs costumes, la grâce ou la naïve gaité de leurs danses, le talent de leurs chanteurs, de leurs vieillards, de leurs joueurs de biniou, de bombarde ou de cornemuse.

A l'issue du spectacle les Guides de Luchon, accompagnés de M. Louis Notari, ont été reçus par S. A. S. le Prince à qui l'un d'eux a offert un fouet d'honneur.

A midi et demi, Son Altesse Sérénissime a donné un déjeuner dont il a été parlé plus haut.

A l'occasion de la première représentation au Cinéma des Beaux-Arts du film « les Lumières de la Ville », composé et réalisé par M. Charlie Chaplin celui-ci a été invité à un dîner offert en son honneur au Gouvernement par S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat.

M. Charlie Chaplin s'est ensuite rendu au Cinéma des Beaux-Arts où il a été présenté à S. A. S. le Prince qui l'a retenu dans Sa loge ainsi que son frère M. Sidney Chaplin et M. Robinson.

La Comtesse de Baciocchi, le Général Weiller, le Docteur Louët, le Commandant et M^{me} Millescamps se trouvaient également dans la loge princière.

Une assistance élégante et choisie a fait un vif succès à la dernière création de M. Charlie Chaplin qui a lui-même été chaleureusement applaudi.

La Colonie Belge de Monaco a célébré hier la fête de son Roi, Sa Majesté Albert I^{er}.

La manifestation organisée par le Comité de Bienfaisance de la Colonie, dont M. Lambinon est le Président, était placée sous la Présidence d'Honneur de M. Bouvier, Consul de Belgique.

Un *Te Deum* a été chanté dans la matinée à l'église Saint-Charles.

S. A. S. le Prince Louis II, qui est allié à la Famille Royale de Belgique, a assisté à cette cérémonie.

Son Altesse Sérénissime, accompagnée de S. Exc. le Comte de Maleville, Son Ministre en France; du Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur de Son Cabinet, et du Docteur Louët, Son Premier Médecin, est arrivée à 11 heures et a été saluée à Sa descente de voiture par M. le Consul de Belgique en uniforme et par le Président et le Vice-Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie. S. G. Mgr l'Evêque, accompagné du Chanoine Accica, Curé, et du Clergé de la Paroisse, a reçu le Souverain au seuil de l'Eglise.

Le Prince a été conduit processionnellement au chœur où Il a occupé un fauteuil, entouré des personnes de Sa suite. L'*Hymne Monégasque* a été exécuté au grand orgue.

M. Bouvier, Consul de Belgique; S. Exc. le Ministre d'Etat; M. le Secrétaire d'Etat; les Conseillers de Gouvernement et d'Etat; S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles; M. le Président de la Délégation Spéciale Communale, occupaient les premiers rangs à droite de la nef.

Le Lieutenant-Général du Bois, Attaché Militaire à l'Ambassade de Belgique en France; le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, Chargé du Consulat Général de France; M. Rey de Villarey, Consul d'Italie; S. Exc. M. Allart, Ministre Plénipotentiaire de Belgique; M. Ainslie, Vice-Consul Britannique; M. Haersma de With, Consul de Hollande; M. de Vanssay de Blavous et l'Amiral Long, Directeurs du Bureau Hydrographique International, se tenaient aux premiers rangs à gauche.

Les hautes Autorités et les Chefs de Service occupaient les autres rangs. De nombreuses dames se trouvaient dans l'assistance.

Le *Te Deum* a été chanté par le Chanoine Accica, entouré de l'Abbé Rocher et du R. P. Giordan.

S. G. Mgr l'Evêque assistait au Service dans le chœur, face au Prince Souverain.

MM. Lagarde, Premier Violon de l'Orchestre de Monte-Carlo, et Bouquette, Premier Violoncelle, et M^{me} Madeleine David, de l'Opéra de Nice, se sont fait entendre au cours de la cérémonie, ainsi que le chœur des Orphelines de Monaco avec le baryton Peitavino.

A la sortie, la *Brabançonne* a été jouée aux grandes orgues.

S. A. S. le Prince a été accompagné à Sa sortie avec le même cérémonial qu'à Son arrivée.

Le soir, à 8 heures, un grand banquet a été offert à l'Hôtel de Paris sous la présidence de M. Bouvier.

Le Consul de Belgique avait à sa droite S. Exc. le Ministre d'Etat et, à sa gauche, le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, Chargé du Consulat Général de France.

Les hautes personnalités belges, les Consuls accrédités et les principales autorités de la Principauté occupaient la table d'honneur.

Aux autres tables où de nombreuses dames apportaient le charme de leur présence, avaient pris place les notabilités invitées par le Comité d'Organisation.

Au dessert, M. le Consul Bouvier a pris le premier la parole et, en termes choisis, a dégagé la signification de la cérémonie, adressé un respectueux hommage à S. M. Albert I^{er} et à S. M. la Reine, souhaité la bienvenue à ses hôtes et levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain et de la Famille Princière.

S. Exc. le Ministre d'Etat a remercié M. Bouvier ainsi que le Comité Belge et a célébré les qualités dominantes de la Nation Belge; la mémoire du passé et la fidélité envers ses amis et ses morts; il s'est enfin associé à l'hommage rendu au Roi et à la Reine dont il a porté respectueusement la santé.

M. le baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire et doyen du Corps Consulaire, a parlé en son nom et au nom de ses collègues et a porté un toast au Roi, à la Famille Royale et à la Nation Belge.

Les hymnes nationaux ont été joués après chacun de ces discours.

M. Lambinon, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge, a, en cette qualité, pris à son tour la parole et a traduit avec chaleur et conviction les sentiments de ses compatriotes.

On a eu ensuite le grand plaisir d'entendre M^{lle} Madeleine David, de l'Opéra de Nice, dans l'air de la *Reine de Saba* et dans la *Brabançonne*.

Puis les convives, guidés par M. et M^{me} Bouvier, se sont rendus à la Nouvelle Salle de Musique du Casino où un bal très brillant et très animé s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 17, 20 et 24 mars 1931, a prononcé les jugements suivants:

B. A.-K., employé d'hôtel, né le 8 décembre 1902, à Renault, département d'Oran (Algérie), demeurant à Nice. — Vol: six mois de prison.

L. M.-H.-J., patron pêcheur, né le 16 décembre 1899, à Menton (A.-M.), demeurant à Monaco. — Outrages par paroles envers des agents dans l'exercice de leurs fonctions: 25 francs d'amende.

P. L.-P., cimentier-ferrailleur, né le 27 mars 1899, à Sarule, Ile de Sardaigne (Italie), demeurant à Fréjus-Plage. — Abus de confiance: dix mois de prison et 100 francs d'amende (par défaut).

C. M., sans profession, née le 28 octobre 1888, à Pizzo, province de Catanzara (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Blessures par imprudence: 25 francs d'amende (avec sursis).

C. J., commissionnaire, né le 8 mars 1902, à La Turbie (A.-M.), demeurant à Beausoleil. — Rébellion à agents et ivresse manifeste: deux jours de prison (avec sursis) et 5 francs d'amende.

A. M., chauffeur, né le 4 mars 1906, à la Mortola, commune de Vintimille (Italie), demeurant à Vintimille. — Infraction à la législation sur les automobiles (excès de vitesse): 16 francs d'amende (avec sursis).

C. J.-P.-P., commerçant, né le 26 mars 1871, à Villadeati, province d'Alexandrie (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Exercice illicite de commerce sans autorisation: 16 francs d'amende (avec sursis).

B. J.-M., veuve de K., sans profession, née le 14 juillet 1865, à Château Drehna (Allemagne), demeurant à Monaco. — Exercice illicite de la profession de logeur sans autorisation: 16 francs d'amende (avec sursis).

K.-B.-S.-S.-Z., industriel, né le 18 mai 1889, à Tauris (Perse), s'étant dit S. K.-B.-S.-Z., né le 24 décembre 1889, à Tabriz (Perse), domicilié à Téhéran (Perse), de passage à Monte-Carlo. — Emission frauduleuse de chèque: six mois de prison. — Condamné à payer la somme de 5.000 francs à la partie civile, plus les intérêts moratoires et de droit, ainsi que les frais par lui exposés.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Salomé

La légende de Iohanah est révéree dans le monde chrétien depuis une longue suite de siècles.

C'est, paraît-il, vers la quinzième année du règne de Tibère, qu'en Palestine, prit son essor la réputation du fougueux ascète nommé Iohanah. Né à Hébron, à quelques heures du grand désert d'Arabie, ce très singulier personnage, de race sacerdotale, avait fait vœu d'abstinence. Ne se nourrissant que de sauterelles et de miel sauvage et vêtu d'étoffe de poil de chameau, il vivait dans la solitude. Le peuple d'Israël le considérait généralement comme le descendant du géant du Carmel, comme Elie ressuscité. Beaucoup de ses prosélytes croyaient qu'il était le Messie.

Iohanah fut l'inventeur du *Baptême de la totale immersion*, qu'il administrait dans les eaux du Jourdain, où Jésus vint le voir et se fit baptiser par lui.

Les ennemis du prophétisme exébraient Iohanah. Mais le baptiste jouissait d'une telle popularité que l'on n'osait manifester trop haut les haines qu'il inspirait. Iohanah, s'étant fait l'interprète brutal du sentiment de réprobation que soulevait la conduite d'Hérodiade, fille d'Hérode le grand, fut arrêté et enfermé dans la redoutable et redoutée forteresse de Machero. Cette Hérodiade, violemment ambitieuse et passionnée, après avoir le plus proprement du monde lâché son mari, parce que incapable de jouer le rôle capital qu'elle rêvait de lui voir tenir, sut rendre éperdument épris d'elle le Tétrarque Antipas, frère de son ex-époux, auquel elle s'acquiesça.

La détention de Iohanah se prolongea jusqu'au jour où Hérodiade, de plus en plus courroucée par les terribles et cruels propos que tenait le prisonnier sur sa liaison avec Antipas, se servit de sa fille Salomé pour assouvir sa vengeance et en terminer avec son indomptable ennemi. C'est ainsi que Salomé, s'étant livrée à une danse d'un caractère fort spécialement lascif devant Antipas, celui-ci, affolé et ne se possédant plus, s'avisait de demander à Salomé ce qu'elle désirait, laquelle, sur l'instigation de sa mère, n'hésita pas à répondre : « la tête de Iohanah sur ce plateau. » Sur l'ordre du despote, un garde prit le plateau, alla couper la tête à Iohanah et l'apporta. Telle est, au bref, la légende du formidable précurseur.

C'est sur ce canevas que broda le librettiste du scénique ouvrage, enrichi de musique par M. Richard Strauss. L'idée maladivement sadique introduite dans la sévère légende, la bouscule et l'avilit, pour ne pas dire plus. Cette Salomé n'ayant qu'une idée : baiser la bouche de Iohanah et qui, pour satisfaire son désir, colle ses lèvres frémissantes de désir, sur les lèvres mortes de la tête sanglante qu'elle manie en ses mains, toute extasiée de lubrique bonheur, cette Salomé est plutôt révoltante. Et l'on comprend que le Tétrarque, dégrisé, soit pris d'un tel dégoût qu'il ordonne qu'on massacre Salomé, pour que prenne fin un aussi répugnant spectacle.

La partition de *Salomé* est généralement considérée comme la partition la plus puissante qu'ait écrite M. Richard Strauss pour la scène, certainement celle qui est la plus représentative de sa manière grandiosement compliquée et tourmentée.

Musicien aux vastes aspirations et artiste dans la plus complète et la plus noble acceptation du mot, M. Richard Strauss, pour exprimer la totalité de ses pensées, a recours aux dernières ressources omnisonnantes de l'orchestre. Et pour rendre les innombrables et, parfois, insaisissables nuances de ses pensées, ce n'est pas trop du mélange savant ou de la succession, supérieurement dosée des sonorités des instruments.... Personne n'a pénétré aussi profondément et aussi subtilement les mystères de l'orchestre que M. Strauss, personne n'en joue avec plus d'autorité. Il s'est victorieusement mesuré avec les beautés poétiques et avec les excentricités mélodramatiques et hystériques du livret de *Salomé*, en épousant lyriquement, en idéalisant les outrances, les frénésies et les curiosités. L'œuvre a fière allure. La musique (où les leitmotiv, blasonnant les personnages, et les thèmes, caractérisant certains états d'âme, sont d'un heureux choix) est caressante, violente, passionnée, enfiévrée de volupté, émouvante, agonisante, désespérée... toujours pleine de magnificence expressive et colorée. Les situations sont traitées avec ampleur et que dire des accents, des combinaisons harmoniques et instrumentales, etc?... En réalité, la partition atteste l'incomparable et géniale maîtrise de M. Richard Strauss. La scène suprême de l'opéra est animée du plus beau souffle. A partir du moment où Salomé est en possession de la tête de Iohanah, la symphonie et la déclamation s'accordent

pour produire une inoubliable impression ; l'intérêt musical ne cesse de gagner en intensité. C'est une continue montée de splendeur jusqu'à la chute du rideau.

Mmes Josy, Danilova (très remarquable), Richardson, Orsoni et MM. Vertheneuil, Richard, Baldy, Dubois, Hérent, Marvini, Chadwick se partageront l'honneur d'interpréter les différents rôles de l'ouvrage fameux de M. Richard Strauss. Ils furent appréciés et applaudis bruyamment. A. C.

DANS LES CONCERTS

Au *Festival* du 1^{er} avril, n'étaient inscrites au programme que des œuvres de M. Maurice Ravel. Et, suprême attraction, M. Maurice Ravel, à cette séance, conduisit, lui-même, plusieurs de ses morceaux. Inutile donc de chercher à connaître la raison qui avait attiré tant de connaisseurs es-matière musicale et tant d'amateurs de spectacle peu commun. Car, à n'en pas douter, un compositeur de la réputation de M. Maurice Ravel, brandissant le bâton de chef d'orchestre, est un spectacle qui a son prix.

D'abord, sous la direction de M. Paul Paray, l'orchestre interpréta des fragments symphoniques de *Daphnis et Chloé*, *Pavane pour une Infante défunte*, *Rapsodie Espagnole*. Elles furent merveilleusement exécutées, ces pages connues et aimées. Avec quelle maîtrise et quel art, le très éminent chef d'orchestre rendit et raffina les délicatesses et les précieuses particularités de cette musique, ouvrée à miracle et d'un si ingénieux caprice instrumental, aux grâces ironiques, aux fluides sinuosités, aux nuances multiples et pleines d'imprévu ; avec quelle habileté il mit en étonnant relief la valeur des tableaux aux fines touches de M. Maurice Ravel ! Ce fut un plaisir extraordinairement délectable que l'interprétation de la *Rapsodie Espagnole*. Il est à souhaiter que M. Paul Paray procure, quelque jour, à son fidèle public, l'exquise surprise de lui faire entendre à nouveau cette réalisation musicale d'un goût rare et que M. Maurice Ravel aurait peut-être tort de ne pas considérer comme l'une de ses meilleures compositions.

Après M. Paul Paray, applaudi à tout rompre, M. Maurice Ravel prit place au pupitre, salué par mille bravos.

Avec une parfaite élégance et une metronomique précision le compositeur renommé, dirigea la *Valse*, la *Mère l'Oye* et le *Bolero*.

Le public charmé infiniment par cette musique irrémisiblement subtile et spirituelle, où les notes semblent taillées en pointe, par cette féerie de sonorités choisies, dont quelques-unes ont la grâce d'un coup d'éventail, où tout est délicatement amenuisé et d'inspiration distinguée — le public parvenu au plus haut point du ravissement, fit fête magnifique à M. Maurice Ravel.

Evidemment, au milieu des aimables brises s'exhalant de toutes ces gentillesses colorées et rythmées, on n'eût pas été fâché d'être, un instant, secoué par un grand coup de vent venu du large... Mais M. Maurice Ravel a sa manière, relevant d'une esthétique qui lui est personnelle et chère. Elle lui a réussi et lui réussit trop bien pour qu'il ait la tentation d'en changer. Au reste, ce ne sont sûrement pas ses admirateurs qui blâmeront jamais M. Maurice Ravel de continuer à « faire du Ravel » avec un indiscutable bonheur. A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Les créanciers de la faillite ROMAIN, bijoutier à Monte-Carlo, sont invités à se présenter, le 15 avril 1931, jour de mercredi, à 10 h. 30 du matin, dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union des créanciers, pour y être consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic et y donner en outre leur avis sur la question de savoir si un secours doit être accordé au failli.

Monaco, le 7 avril 1931.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

L'Argus de la Presse vient d'éditer la sixième édition de « NOMENCLATURE des Journaux et Revues en LANGUE FRANÇAISE paraissant dans le monde entier ».

C'est un volume très documenté de plus de 1.100 pages, renfermant plus de 15.000 noms de publications différentes, qui rendra des services à tous ceux qui s'intéressent à la Presse et à la Publicité.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 20 Avril 1931, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 1930 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 5° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété) ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires : 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous signature privée, en date du 25 mars 1931, M. Orrechia, es-qualités, a vendu à M. Joseph-Auguste MATHIEU, demeurant à Eze-sur-Mer, le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, comestibles faisant partie de l'actif de la faillite LEHALLEUR, exploité 33, boulevard Prince-Pierre.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile de l'acquéreur, à la susdite adresse.

Monaco, le 9 avril 1931.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco, du 1^{er} avril 1931, enregistré, MM. Amédée AMBROSI et René AMBROSI, frères, demeurant n° 12, avenue du Castelletto, à Monaco, ont acquis de M. Maurice MARCHISIO et M^{me} Marie PICCINI, son épouse, commerçants, demeurant ensemble à Monaco-Ville, le fonds de commerce de vins, en gros et détail, avec buvette et restaurant, qu'ils exploitaient n° 5, rue de Lorraine, à Monaco-Ville.

Opposition, s'il y a lieu, à peine de forclusion, entre les mains des acquéreurs, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 avril 1931.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 200.000 francs
Siège Social : à la Minoterie de Monaco,
Quartier de Fontvieille, Monaco.

Avis

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mars 1931, a décidé d'appeler du 1^{er} au 15 avril 1931, le deuxième quart sur toutes les actions.

En conséquence, le versement de 125 francs par action devra être fait avant le 15 avril aux caisses du *Crédit Foncier de Monaco*, 11 bis, boulevard Albert I^{er}, sous peine des dispositions prévues aux articles 9 et 10 des Statuts.

Les certificats nominatifs provisoires n^{os} 1 à 50 actuellement en cours, et détachés du registre à souches originaire, seront retirés de la circulation, annulés et remplacés par de nouveaux certificats nominatifs.

Le Conseil d'Administration.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Sur les Routes de la Provence Romaine

Il est un moyen très pratique de visiter les monuments romains et du moyen âge qui abondent en Provence ; c'est de faire, en autocars P.-L.-M. les circuits organisés au départ d'Avignon, de Nîmes et d'Arles.

De la gare d'Avignon partent tous les matins les cars qui assurent, quotidiennement, dans la journée, les circuits : « Arles-Les Baux » et « Uzès-Nîmes-Pont du Gard » ; ceux qui, les mardi, jeudi et samedi, effectuent l'excursion : « Aigues-Mortes-Grau du Roi-Saintes-Maries » et ceux qui, les lundi, mercredi et vendredi, conduisent les touristes à Vaison et à Orange.

Le circuit de la « Fontaine de Vaucluse » est une excursion quotidienne de l'après-midi.

Les services au départ de Nîmes sont : les lundi et jeudi, « Arles-Les Baux » ; les mercredi et samedi, « Pont du Gard-Avignon » ; le vendredi, « Grau du Roi-Aigues-Mortes » ; les mardi et dimanche, « Pont du Gard-Uzès ». Les voitures qui font ces circuits partent de la gare et s'arrêtent, avant de quitter la ville, au Bureau des Autocars, boulevard des Arènes, où elles prennent également des voyageurs.

Trois services partent du boulevard des Lices à Arles et y reviennent le soir, les lundi et jeudi, « Les Saintes-Maries-Aigues-Mortes-Grau du Roi » ; les mercredi, vendredi et dimanche, « Les Baux » ; les mardi et samedi, « Pont du Gard-Avignon ».

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Corse, pays des belles excursions, à 24 heures de Paris.

Les horaires d'été de la Compagnie Fraissinet au départ de Nice sont établis de telle sorte que la Corse n'est réellement qu'à 24 heures de Paris.

En effet, le voyageur partant de la capitale le lundi, le mardi ou le samedi à 17 h. 05, par le train 15 (formé de voitures de 1^{re} et de 2^{me} classes, de voitures de luxe, de Pullman et d'un wagon-restaurant), arrive le lendemain en gare de Nice à 10 h. 30 ; il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages, au port, d'où le paquebot, levant l'ancre à midi, le dépose le soir même en Corse ; le mardi et le mercredi à Ile-Rousse, le dimanche à Calvi.

Le départ du paquebot pour la Corse le vendredi a lieu à 9 heures, arrivée à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est, au demeurant, aussi facile d'excursionner en Corse que de s'y rendre. D'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile-Rousse, les cars P.-L.-M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'île : Calanques de Piana, Golfe de Porto, falaises de Bonifacio, Col de Bavella, marine de Porto-Vecchio, Cap Corse, Castagniccia, défilé de l'Inzecca, etc...

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile-Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Profitez des Vacances de Pâques pour visiter le Morvan, en autocars P.-L.-M.

Deux des cinq circuits en autocar P.-L.-M. qui ont lieu, chaque année de juillet à septembre, au départ d'Avallon (que l'on atteint, de Paris, en 4 heures de chemin de fer) sont mis en marche pendant les fêtes de Pâques et de la Pentecôte prochaines, avant d'être régularisés pendant l'été.

1^o Le circuit de l'Avallonnais, qui passe par la Pierre-qui-Vire, Quarré-les-Tombes où a lieu le déjeuner, Chastellux, Saint-Père, Vézelay, Arcy-sur-Cure et Pontaubert, fonctionne les 6, 8, 10, 13 avril et 25 mai.

2^o Le circuit du Morvan, dont l'itinéraire est : Mézuzien, Quarré-les-Tombes, la Roche-du-Chien, Gouloux, Montsauche, où l'on déjeune, le lac des Settons, Château-Chinon, Lormes et Chastellux, a lieu les 5, 7, 9, 10, 12, 14 avril et 24 mai.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DRS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.